



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 25 novembre 2021

17h45 Monsieur Merchet, Principal de l'établissement, ouvre la séance.

Membres présents à l'ouverture de la séance : M. MERCHET Cédric, M. GRANDE Angel, Mme CABON Aurélie, M. CASSAN Jean-Clément, Mme RIGON Nathalie, Mme RIGON Chloé, M. TELLIA Richard, Mme LEBRUN Aline, M. PLANAS Jean-Michel, Mme SALLIOU Sarah, Mme FRANÇOIS Véronique, M. DOU Jean-René, Mme BRESSOLLES Laëtitia, Mme TOURNEAU Nadiège, M. MILITON Denis, Mme CAPPELLETTO Agnès, M. CAPPELLETTO Antoine, Mme TAILLANDIER Charlotte, Mme PIERARD Sarah

19 membres sont présents à l'ouverture de la séance. Le quorum étant atteint, la séance débute.

M. Grandé était secrétaire de séance le 08/04/2021 – M. Martinez était secrétaire de séance le 29/06/2021 – Mme Bressolles était secrétaire lors de la séance du 19/10/2021

Mme Cabon, CPE, est désignée secrétaire de séance.

### Approbation procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 octobre 2021 :

Nombre de présents : 19	
Suffrages exprimés : 19	Pour : 19
Contre : 0	Abstentions : 0

## **Approbation de l'ordre du jour**

Monsieur le Principal énumère l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

1. Fonctionnement administratif et financier
  - Décisions budgétaires modificatives
  - Contrat
  - Adhésion Marché de l'électricité
  - Modification règlement intérieur (intégration du règlement départemental des services de restauration du collège)
  - Tarif 2022 : Restauration, dégradation et objets confectionnés
  - Durée des amortissements
  - Budget 2022
  
2. Fonctionnement pédagogique et éducatif
  - Prévention du harcèlement scolaire – Programme PHarE
  - Informations diverses pour le niveau 3°
  
3. Questions diverses

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'ordre du jour du Conseil d'Administration :**

Nombre de présents : 19	
Suffrages exprimés : 19	Pour : 19
Contre : 0	Abstentions : 0

## **1. Fonctionnement administratif et financier**

### **Décision Budgétaire modificative – Prélèvement sur fonds de roulement**

**Le chef d'établissement, propose au conseil d'administration la rectification de la ventilation de la subvention BOP 141 de la façon suivante :**

**Carnet de correspondance : + 1004,88 €**

**Manuels scolaires : - 1004,88 €**

Par ailleurs, pour le SRH et par mesure de prudence, une demande de 15 000 € sur le fonds de roulement est proposée.

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la modification d'affectation du BOP 141 et le prélèvement sur fonds de roulement :**

Nombre de présents : 19	
Suffrages exprimés : 19	Pour : 19
Contre : 0	Abstentions : 0

### **Contrat**

Contrat de maintenance des appareils de restauration du collège et de la SEGPA

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'adhésion au contrat de maintenance des appareils de restauration du collège et de la SEGPA

Nombre de présents : 19	
Suffrages exprimés : 19	Pour : 19
Contre : 0	Abstentions : 0

### **Adhésion Marché de l'électricité**

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise le collège à adhérer au marché UGAP pour l'achat d'électricité

Nombre de présent : 19	
Suffrages exprimés : 19	Pour : 19
Contre : 0	Abstentions : 0

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise le collège à valider l'acte d'engagement auprès du fournisseur retenu.

Nombre de présent : 19	
Suffrages exprimés : 19	Pour : 19
Contre : 0	Abstentions : 0

### **Modification règlement intérieur (intégration du règlement départemental des services de restauration du collège)**

Article I - Cadre général

I-1. Les usagers du service

- I-1-1 Les élèves I-1-2 Les personnels ou commensaux
- I-1-3 Les hébergés
- I-1-4 Les hôtes de passage

### **I-2. Fonctionnement et accès**

- I-2-1 Principes de fonctionnement
- I-2-2 Principes d'accès
- I-2-3 Accueils spécifiques
- I-2-4 Convictions religieuses ou philosophiques

### **I-3. Modalités d'accès**

- I-3-1 Système d'accès avec lecteur de carte
- I-3-2 Système d'accès biométrique ou mixte (carte et biométrie)

## **ARTICLE II - L'HEBERGEMENT DES COLLEGIENS**

### **II-1. Inscription**

### **II-2. Facturation**

- II-2-1 Les forfaits
- II-2-2 Facturation des forfaits
- II-2-3 Les moyens et délais de règlement
- II-2-4 Prestation au « ticket » et paiement
- II-2-5 Remises gracieuses et admissions en non valeur

## **ARTICLE III - L'HEBERGEMENT DES COMMENSAUX, DES HEBERGES ET DES HOTES DE PASSAGE**

### **III-1. Facturation des commensaux**

### **III-2 Facturation des hébergés**

### **III-3. Facturation des hôtes de passage**

## **ARTICLE IV - MODULATION DE LA FACTURATION**

### **IV-1. La remise de principe**

### **IV -2 La remise d'ordre**

- IV-2-1 Calcul de la remise d'ordre
- IV-2-2 La remise d'ordre accordée de plein droit
- IV-2-3 La remise d'ordre accordée sous conditions

### **IV -3. L'aide à la restauration scolaire**

## **Annexe - TEXTES REGLEMENTAIRES**

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise la modification du règlement intérieur en y intégrant le règlement départemental des services de restauration du collège**

Nombre de présent : 19	
Suffrages exprimés : 19	Pour : 19
Contre : 0	Abstentions : 0

## Tarif 2022 : Restauration, dégradation et objets confectionnés

Tarifs de Restauration 2022 (pour information)

Tarifs élèves :

Forfait 5 jours	Forfait 4 jours	Prestation au ticket
500 €	460 €	4,50 €

Tarifs commensaux :

Agent avec indice brut < ou (indice majoré 465)	Agent avec indice brut >	Hôtes extérieurs
3,70 €	5,70 €	7,80 €

Répartition des tarifs :

Périodes	Forfait 5 jours	Nombre de jours forfaitaires	Remise d'ordre	Forfait 4 jours	Nombre de jours forfaitaires	Remise d'ordre
Janvier – Mars 2022	152 €	55	2,76 €	140 €	44	3,18 €
Avril – Juillet 2022	152 €	55	2,76 €	140 €	44	3,18 €
Septembre – Décembre 2022	196 €	70	2,80 €	180 €	56	3,21 €
Total annuel	500 €	180		460 €	144	

Dégradation

### **Tarif 2022 DEGRADATIONS ET PERTE**

A – Manuels Scolaires

1- Perdus

a) Perdus neufs : Forfait 22€

b) Perdus plus de 2 ans : Forfait 10€

2- Dégradés : Forfait 5€

B- Livres Bibliothèque, lectures suivies, cd langues

1- Perdus

a) Perdus neufs : Forfait 12 €

b) Perdus plus de 2 ans : Forfait 6 €

2- Dégradés : Forfait 3 €

3- CD : Forfait 2 €

#### C- Carnets de correspondance

Perdus, achat d'un nouveau carnet : 3.50 €

#### D- Dégradations diverses

Tarifs de remplacement sur présentation à la famille de devis et/ ou facture.

#### E- Carte restauration

Remplacement de la carte restauration : 5.00 €

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration approuve les tarifs des dégradations et des pertes :**

Nombre de présent : 19	
Suffrages exprimés : 19	Pour : 19
Contre : 0	Abstentions : 0

Objets confectionnés

#### **Tarif Objets confectionnés SEGPA Atelier HAS**

- Cakes en kit : 4.00 € (6 parts)
- Cake jambon olives : 5.00 € (6 parts)
- Choux à la crème : 4.00 € (4 parts)
- Crêpes au sucre : 3.00 € (6 crêpes)
- Far breton : 5.00 € (6 parts)
- Galette des rois : 6.00 € (6 parts)
- Gâteau aux poires : 4.00 € (6 parts)
- Gâteau aux ananas caramélisés : 4.00 € (6 parts)
- Gâteau basque : 5.00 € (6 parts)
- Gratin dauphinois : 5.00 € (6 parts)

- Lasagnes : 6.00 (4 parts)
- Pasteis de Nata : 5.00 € (6 parts)
- Pizza : 7.50 (6 parts)
- Quiche : 4.00 € (6 parts)
- Sachet de gâteaux secs : 2.00 €
- Tarte à la tomate : 4.00 € (6 parts)
- Tarte citron meringuée : 5.00 € (6 parts)
- Tarte Tatin : 5.00 € (6 parts)
- Tartiflette : 6.00 € (6 parts)
- Truffes au chocolat au lait : 3.00 € (sachet de ≈ 200g)
- Potage aux légumes de saison : 3.50 (4 parts)
- Poulet coco : 7.00 € (4 parts)
- Poulet aux abricots : 7.00 € (4 parts)

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration approuve les tarifs des objets confectionnés :**

Nombre de présent : 19	
Suffrages exprimés : 19	Pour : 19
Contre : 0	Abstentions : 0

### **Durée des amortissements**

Matériel : prix unitaire supérieur à 800€ HT	Durée des dépréciations
Mobilier	10 ans
Véhicule	10 ans
Matériel informatique (PC, Imprimante, logiciels)	Entre 1 et 5 ans
Matériel de bureau (Photocopieur, téléphone)	Entre 5 et 10 ans

Matériel d'entretien (mono-brosse...) et ateliers (outillage, tondeuse...)	Entre 5 et 10 ans
Matériel de cuisine	Entre 5 et 10 ans
Matériel destiné à l'enseignement : matériel de laboratoire, matériel d'E.P.S, instruments de musique...)	Entre 5 et 10 ans

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration approuve la durée des amortissements comme l'indique le tableau ci-dessus :**

Nombre de présent : 19	
Suffrages exprimés : 19	Pour : 19
Contre : 0	Abstentions : 0

### **Charges communes**

Taux applicables au service restauration

FDRPI: (fonds de rémunération du personnel d'internat) : 22,50 %

FDSH: (fonds commun service hébergement) : 1,25 %

Charges communes : 18,5 %

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration approuve la répartition des charges communes :**

Nombre de présent : 19	
Suffrages exprimés : 19	Pour : 19
Contre : 0	Abstentions : 0

### **Budget 2022**

M. Grandé présente le budget 2022. La présentation faite est annexée au présent compte-rendu.

Départ de Mme Salliou à 18h52 – 18 membres sont présents.

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE ...2022...**

<b>PREVISIONS BUDGETAIRES</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	<b>Proposition du Chef d'établissement</b>	<b>Proposition du Chef d'établissement</b>
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	51 350,00 €	51 350,00 €
VIE DE L'ELEVE	43 625,51 €	43 625,51 €
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	209 720,02 €	204 362,76 €
TOTAL services généraux (1)	304 695,53 €	299 338,27 €

RESTAURATION ET HEBERGEMENT	200 075,60 €	200 075,60 €
BOURSES NATIONALES	15 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL services spéciaux (2)	215 075,60 €	215 075,60 €

TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	519 771,13 €	514 413,87 €
---	--------------	--------------

	Résultat prévisionnel	-5 357,26 €
	CAF ou IAF	0,00 €

<b>SECTION OPERATIONS EN CAPITAL</b>		
OPERATIONS investissement	0,00 €	0,00 €

Total dépenses et recettes inscrites au budget	519 771,13 €	514 413,87 €
--	--------------	--------------

Madame TOURNEAU demande si, au regard des dépenses en chauffage, le CD31 a prévu de changer le mode de chauffage.

Monsieur GRANDE répond que les chaudières ont été changées en 2015 et qu'elles ne devraient pas être changées de nouveau avant 5 ou 7 ans. Une réflexion serait en cours autour de chaudières à granules. Monsieur GRANDE souligne que des salles de classes ont été refaites avant la rentrée de septembre 2021.

Monsieur MERCHET précise notamment que l'abaissement des plafonds a permis d'améliorer la répartition de la chaleur et la diffusion du son dans ces salles. Monsieur MERCHET relève également que le temps d'amortissement des chaudières est pris en compte par le CD31, et qu'il est parfois plus coûteux de changer le matériel que d'attendre quelques années de plus.

Monsieur MERCHET informe par ailleurs le Conseil d'administration que le choix de garder le fonctionnement actuel consistant à laisser les sorties scolaires gratuites pour tous les enfants devra peut-être être rediscuté en 2023. Il serait également possible de réduire le nombre de sorties ou d'envisager une participation des familles. Monsieur MERCHET souligne que le Foyer socio-éducatif du collège participe déjà en grande partie, et évoque la sortie théâtre, sans laquelle certains élèves ne seraient jamais allés au théâtre en 4<sup>ème</sup>.

Madame SALLIOU rappelle qu'au primaire les sorties sont partiellement prises en charge par les familles et que cela ne semble pas poser de problème. Ce à quoi Monsieur MERCHET répond que la gratuité permet également de rendre la sortie obligatoire. Madame LEBRUN évoque le système de coopérative du primaire, que Monsieur MERCHET compare au rôle du Foyer socio-éducatif du collège, relativement similaire.

Monsieur GRANDE rappelle au Conseil d'administration que des prélèvements sont faits chaque année depuis 4 ans. Or, pour refaire des fonds de roulement, 10 ans sont nécessaires, et qu'il va être nécessaire prochainement de faire des choix.

Départ de Mme Salliou à 18h52 – 18 membres sont présents.

Monsieur MERCHET dit au Conseil d'administration que Monsieur GRANDE a vu les délégués élèves le jour-même pour leur expliquer le fonctionnement du budget du collège.

Madame TOURNEAU demande si le fonds de roulement diminue beaucoup.

Monsieur GRANDE répond que oui, malgré des actions d'économies ont été mises en place : machine à affranchir, mutualisation du photocopieur entre le service de gestion et la vie scolaire, arrêt des chauffages plus tôt l'après-midi. Monsieur GRANDE proposera qu'à partir de l'année prochaine le déficit général soit pris sur le SRH, là où il reste le plus d'argent.

Suite à la remarque de Madame TOURNEAU sur le chauffage, Monsieur MERCHET confirme que le fuel représente la moitié des dépenses de viabilisation.

**Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'Administration adopte le budget 2022 présenté :**

Nombre de présents : 18	
Suffrages exprimés : 18	Pour : 18
Contre : 0	Abstentions : 0

## 2. Fonctionnement pédagogique et éducatif

### Prévention du harcèlement à l'école avec l'intégration du programme national Phare



L'éducation au développement durable

#### Les enjeux :

- Assurer la sécurité et le bien-être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire
- Permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement
- Doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient
- Apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant traçabilité et prévisibilité de l'action publique

#### Une charte d'engagement pour 2 ans :

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP

#### Des temps forts :

- 18 novembre 2021 : Journée Non au harcèlement
- 8 février 2022 : Journée internationale SAFER INTERNET DAY
- Jusqu'au 14 février 2022 : Concours Non au harcèlement

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'adhésion du collège François Mitterrand au programme PHare

Nombre de présents : 18	
Suffrages exprimés : 18	Pour : 18
Contre : 0	Abstentions : 0

### Informations diverses pour le niveau 3°

#### **Conseils de classe**

Fin du 1er trimestre mardi 30 novembre 2021 au soir

Conseils de classe :

3°1 – 30/11/2021 à 17h15    3°2 : 07/12/2021 à 17h15

3°3 : 02/12/2021 à 17h15    3°4 : 07/12/2021 à 17h15

Remise en main-propre des bulletins scolaires : Jeudi 16 décembre à partir de 17h00.

### **Epreuves communes et Brevet blanc**

Epreuves communes 3° : Lundi 31 janvier et mardi 1er février 2022

Oral de stage : Vendredi 25 mars 2022

Brevet blanc : Jeudi 7 et vendredi 8 avril 2022

### **Forum des métiers et des formations**

Samedi 9 avril 2022 – Pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>

### **Epreuve orale du Diplôme National du Brevet**

Mercredi 8 juin 2022 entre 8h30 et 12h30

### **Epreuves écrites du Diplôme national du brevet**

**Jeudi 30 juin 2022**

**Français 1<sup>ère</sup> partie** (grammaire – compréhension – dictée) – 9h00 – 10h30

**Français 2<sup>ème</sup> partie** (rédaction) – 10h45 – 12h15

**Mathématiques** – 14h30 – 16h30

**Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**Histoire et Géo. – Enseignement moral et civique** – 9h00 – 11h00

**Sciences** (Physique-Chimie et/ou S.V.T. et/ou Technologie) – 13h30 – 14h30

### **3. Questions diverses**

La séance est levée à ...

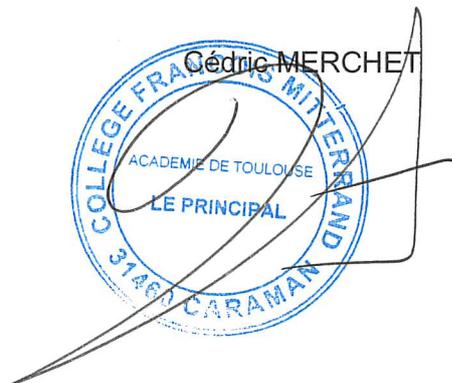
La Secrétaire de séance

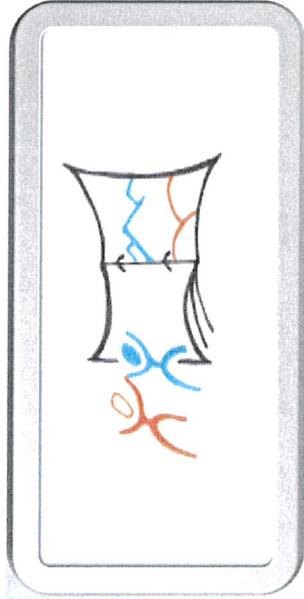
Aurélie CABON



Le Président du Conseil d'Administration

Cédric MERCHET





# **PRESENTATION DU BUDGET 2022**

**Le budget d'un établissement est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et recettes d'un exercice. C'est aussi un acte administratif et « politique » censé retranscrire financièrement les objectifs fixés notamment par le projet d'établissement et la collectivité de rattachement. »**

Le budget des EPLE est soumis aux grands principes généraux du droit budgétaire prévus à la fois par la loi organique relative aux lois de finances et par le décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 – annualité, unité, universalité, spécialité – destinés à garantir l'équilibre et la sincérité du budget.

- **L'annualité** : L'année budgétaire et l'exercice comptable commencent le 1<sup>er</sup> janvier et s'achèvent le 31 décembre. La durée de l'exercice budgétaire peut toutefois être réduite en cas de création ou de suppression de l'établissement en cours d'année civile.
- **L'unité** : en vertu de cette règle, le budget englobe la totalité des charges et des produits de l'établissement. Il s'agit d'une règle de sincérité permettant de juger de l'équilibre de l'ensemble des dépenses et des recettes et de conserver au document budgétaire sa valeur d'autorisation.
- Le principe de **l'universalité** signifie que le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges, sans compensation entre les recettes et les dépenses.
- **La spécialité** : l'application du principe de spécialité implique que les crédits ouverts au budget d'un exercice à chaque service ne peuvent être affectés à d'autres services. (sauf par DBM pour vote)
- **L'équilibre budgétaire**: conformément à l'article L421-11.c) du code de l'éducation, le budget de l'EPLE est adopté en équilibre réel.

La couverture du besoin d'autofinancement par le fonds de roulement s'appréciera au regard du fonds de roulement calculé après le dernier arrêt des comptes diminué des autorisations de prélèvements votées.

Le budget de l'EPLE présente de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges, sincérité qui s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler.

## Rapport sur les orientations du budget 2022

Le budget prévisionnel 2022 est construit à partir d'une Dotation Globale de Fonctionnement du Conseil Départemental de 101 642 euros. Cette dotation est en augmentation de 4 930 € par rapport à 2021. Une dotation d'équipement de 4480 € (en baisse de 252 €) permet de pourvoir à l'acquisition de divers matériels. Enfin diverses subventions d'état (BOP 141 et 230 – Actions culturelles) permettent d'alimenter les services AP et VE.

Je souhaite rappeler, que la plus importante dépense de viabilisation est le chauffage du collège au fioul (en cuve), et non au gaz.

Le conseil départemental demande au collège de prendre en charge les frais d'utilisation des bassins à la piscine de Villefranche de Lauragais, ainsi que les déplacements EPS et notamment au lac de Caraman. Et dote à cet effet le collège de 8 200 euros,

- calculés pour la compétence « savoir-nager », 10h au total pour les élèves de 6ème,
- ainsi que pour les transports EPS ou pédagogiques, utilisés sur le temps scolaires.

Le budget 2022 est présenté en équilibre. Pareillement aux années précédentes. Des décisions budgétaires modificatives interviendront au courant de l'exercice s'il en est besoin.

Il est à noter que, malgré les efforts de réduction de dépenses engagés depuis 5 ans (mutualisation d'un photocopieur, suppression de la machine à affranchir, changement de contrat d'entretien des appareils de cuisine, extinction du chauffage très tôt l'après-midi), la dotation de fonctionnement couvre encore insuffisamment le service ALO et le service AP en minimum de dépenses. Les prélèvements sur le dernier exercice sont de 17 000 €.

Les activités pédagogiques, visant à faire vivre le projet d'établissement et le contrat d'objectif, s'effectuent en partie grâce à une budgétisation faite sur la subvention de fonctionnement pour les sorties avec un montant de 5 122 € et 8 128 € pour les transports. Toutefois le FSE participant à hauteur de 4 € par élève pour les sorties, cela implique un don de 4 080,00 €.

Les charges communes du service SRH sont de 18.50% depuis le budget de 2017, et permettent à ce service de pourvoir à l'achat de matériels et d'être en équilibre :

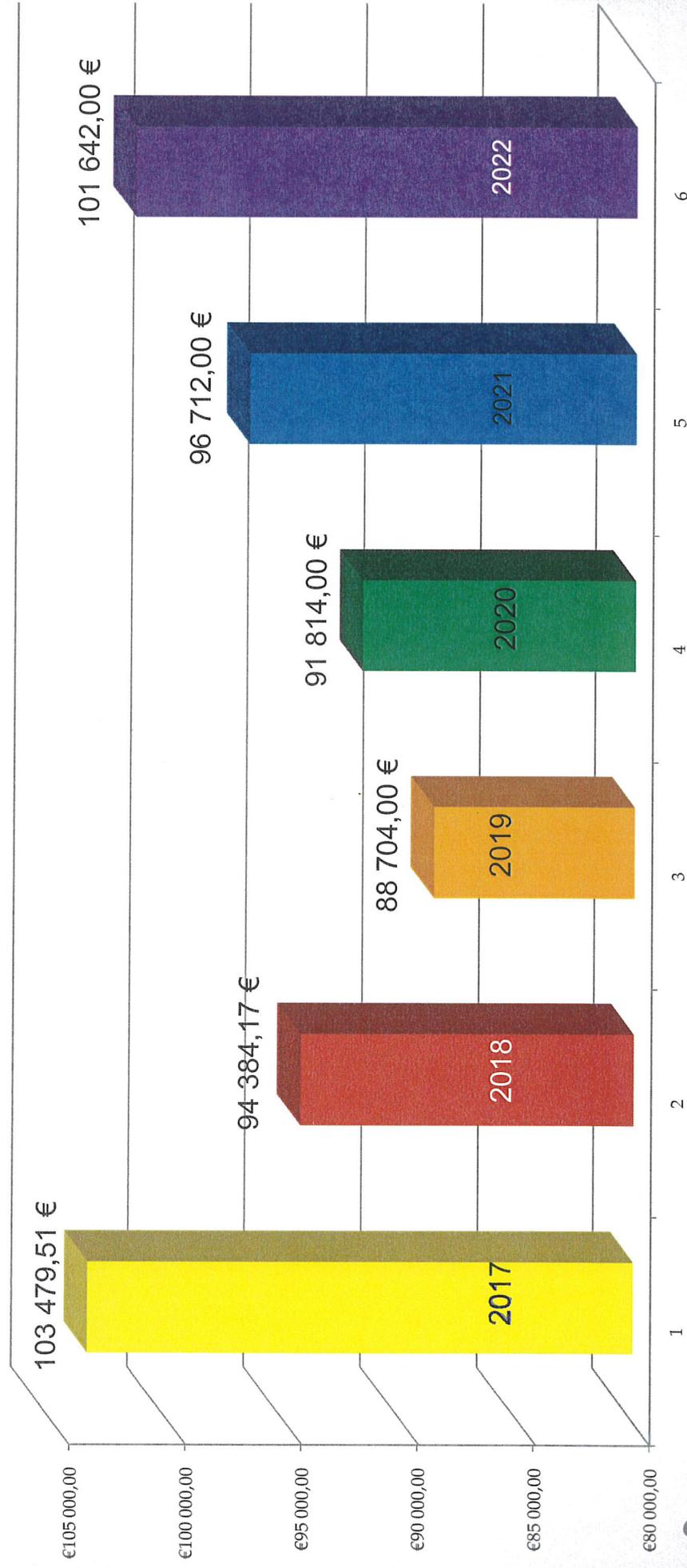
Le conseil départemental supprimant la subvention relative au ramassage des ordures ménagères demande au collège de prendre en charge cette dépense à hauteur de 85% au SRH et 15% au ALO.

La collecte des bios déchets continuera cette année 2022 et son coût sera supporté par le SRH.

Enfin, ce budget permet outre le fonctionnement global de l'établissement, de garantir un point du contrat d'objectif, à savoir « l'ouverture culturelle, citoyenne et sportive ». Le budget prévoit, en particulier au service AP, la prise en charge de l'ensemble des sorties pédagogiques ainsi que le coût des accompagnateurs.

Le Chef d'établissement,  
Cédric Merchet,

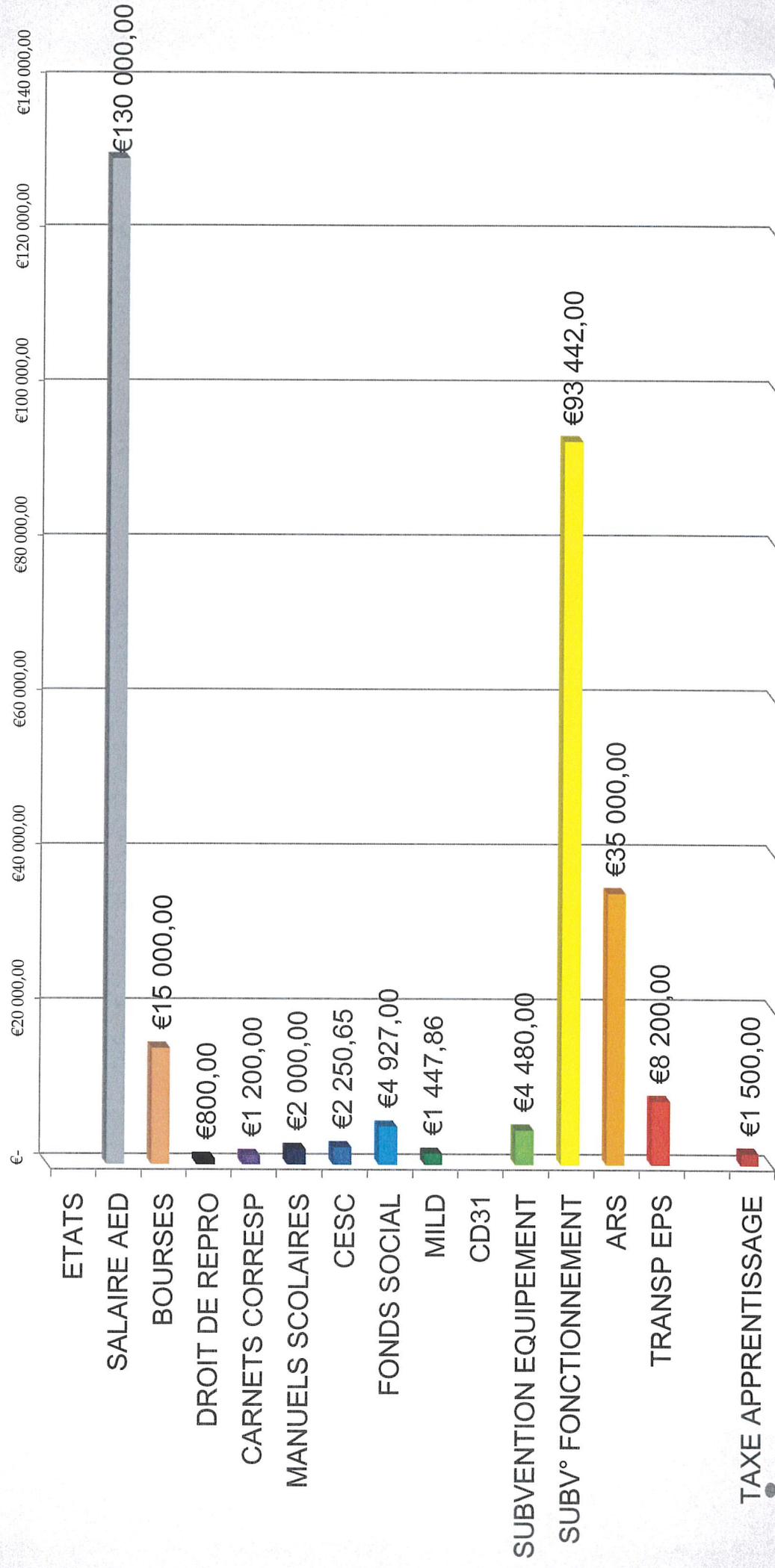
# Evolution de la dotation de fonctionnement 2022



# Répartition de la dotation de fonctionnement 2022



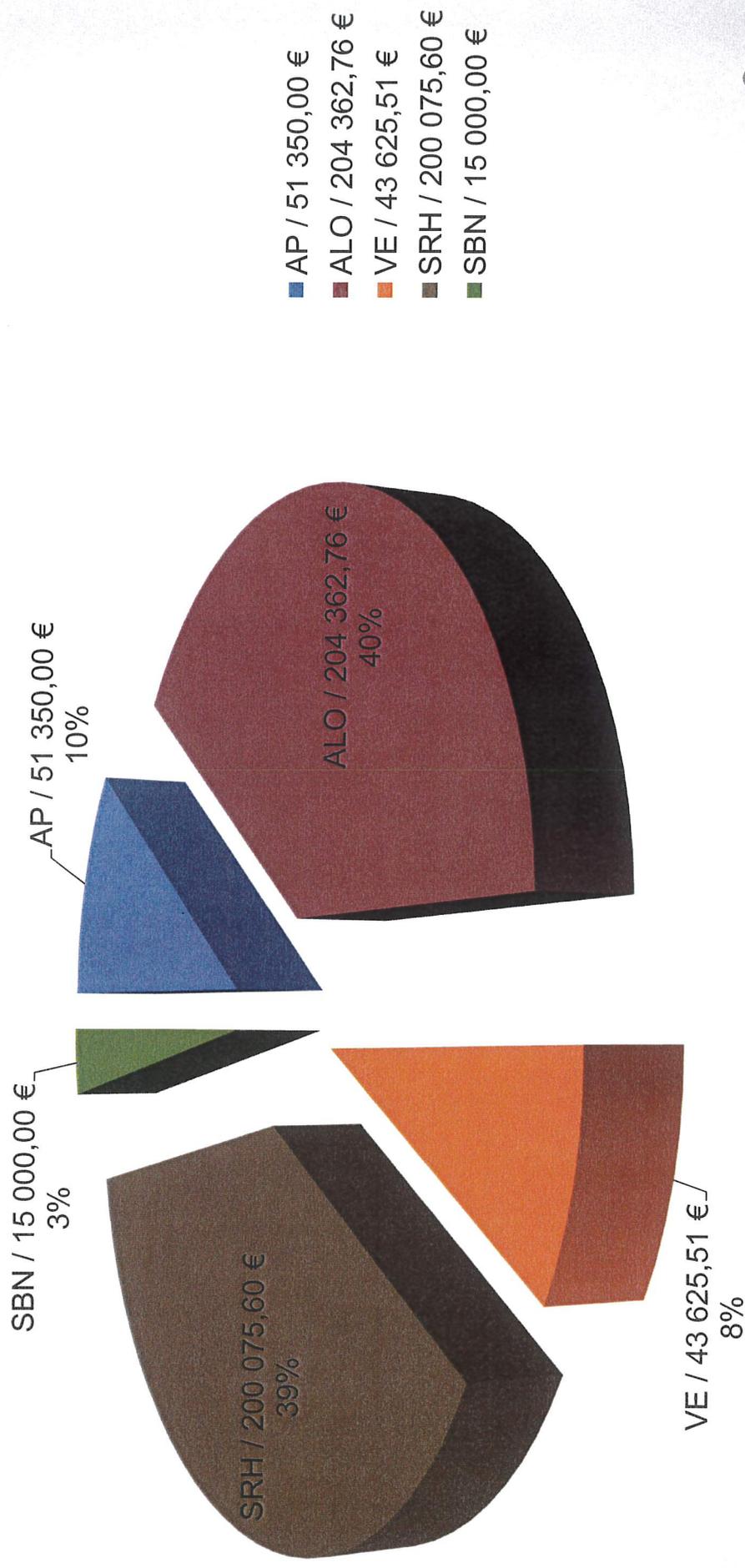
## Détail des dotations de l'EPLÉ par origine 2022



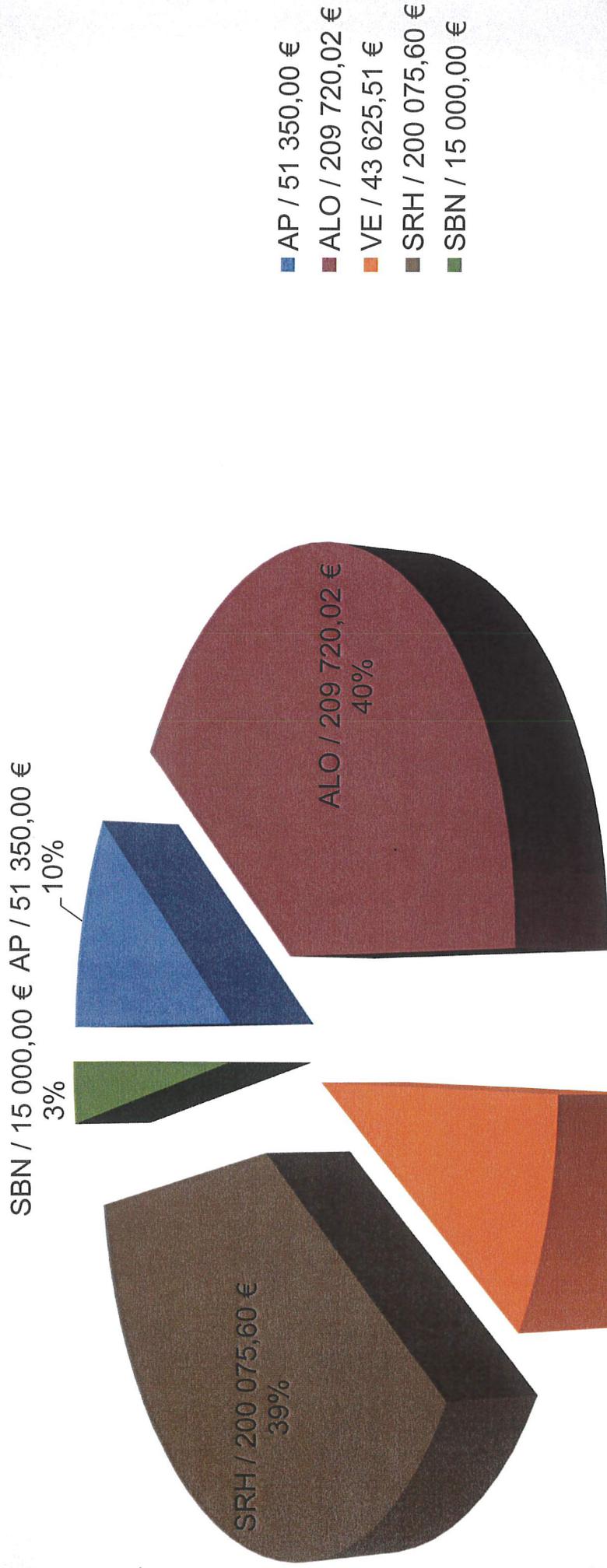
# Prévisions Globale par services 2022

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>OUVERTURES DE CREDITS</b>	<b>PREVISIONS DE RECETTES</b>	<b>Différence Recettes- Dépenses</b>
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	51 350,00 €	51 350,00 €	0,00 €
VIE DE L'ELEVE	43 625,51 €	43 625,51 €	0,00 €
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	209 720,02 €	204 362,76 €	-5 357,26 €
<b>TOTAL SERVICES GENERAUX (1)</b>	<b>304 695,53 €</b>	<b>299 338,27 €</b>	<b>-5 357,26 €</b>
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	200 075,60 €	200 075,60 €	0,00 €
BOURSES NATIONALES	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL SERVICES SPECIAUX (2)</b>	<b>215 075,60 €</b>	<b>215 075,60 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)</b>	<b>519 771,13 €</b>	<b>514 413,87 €</b>	<b>-5 357,26 €</b>
<b>SECTION OPERATIONS EN CAPITAL</b>			
OPERATIONS EN CAPITAL	0 €	0 €	0,00 €

# Prévision des recettes par service pour 2022

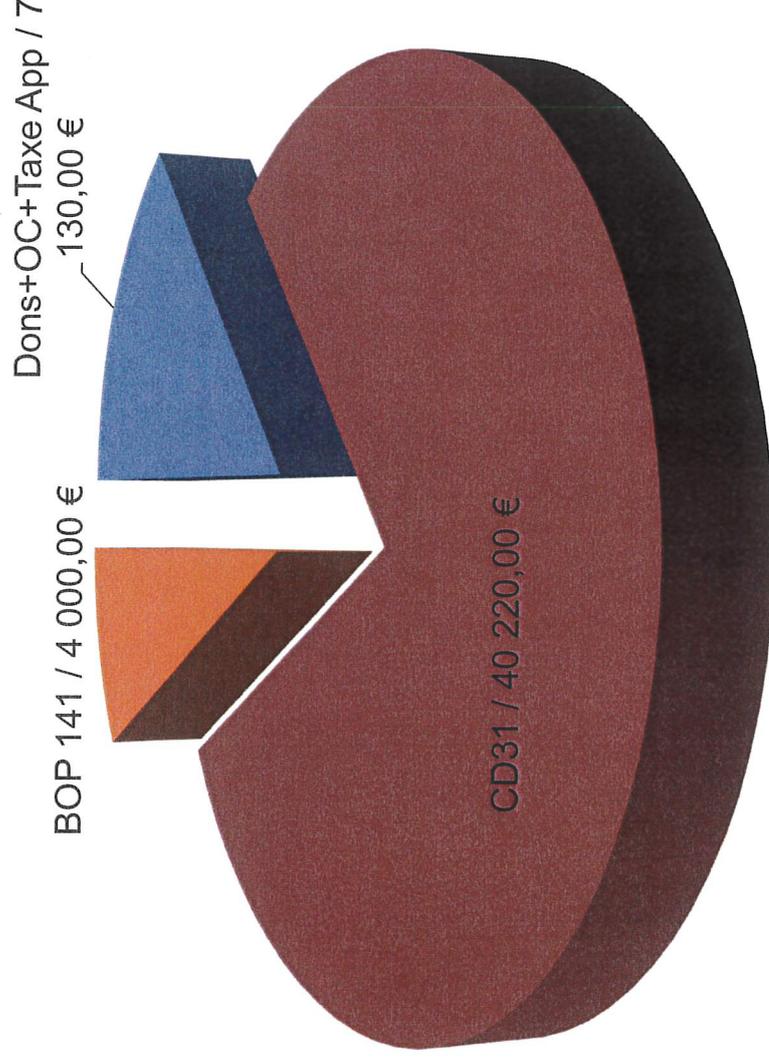


# Prévision des dépenses par service pour 2022



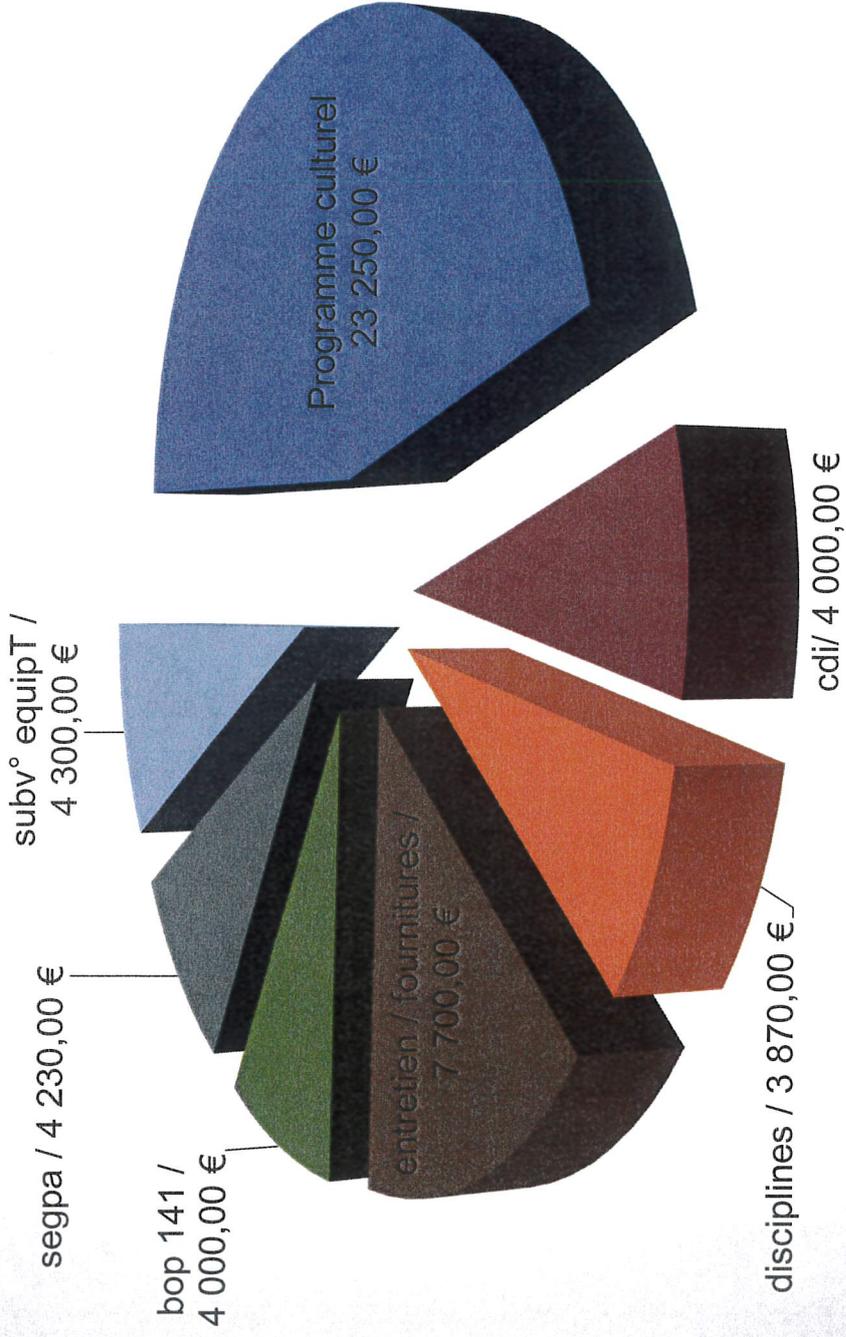
- AP / 51 350,00 €
- ALO / 209 720,02 €
- VE / 43 625,51 €
- SRH / 200 075,60 €
- SBN / 15 000,00 €

# AP: prévision des recettes 2022



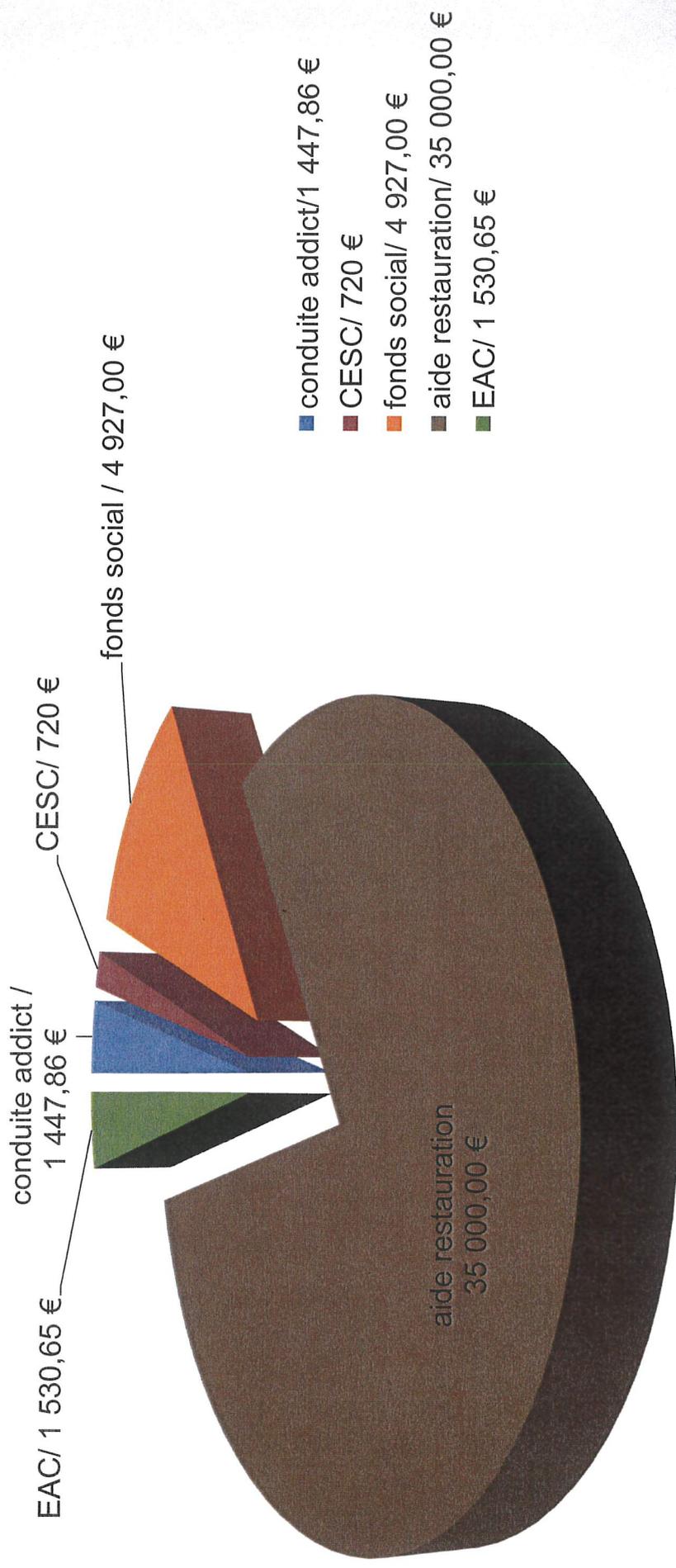
- Dons+OC+Taxe App / 7 130,00 €
- CD31 / 40 220,00 €
- BOP 141 / 4 000,00 €

# AP: Pr vision des d penses 2022

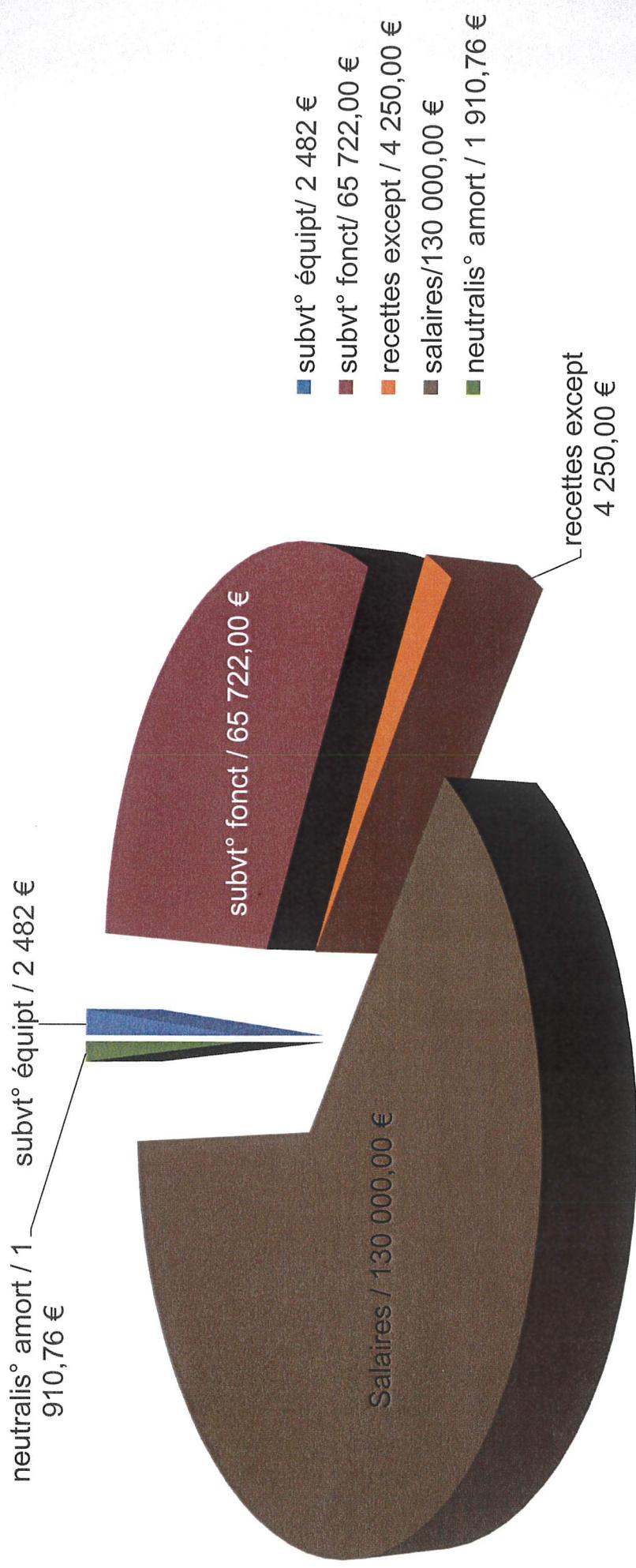


- Programme culturel / 23 250,00  
- cdi / 4 000,00  
- disciplines / 3 870,00  
- entretien / fourniture / 7 700,00  
- bop 141 / 4 000,00  
- segpa / 4 230,00  
- subv  equipT / 4 300,00  

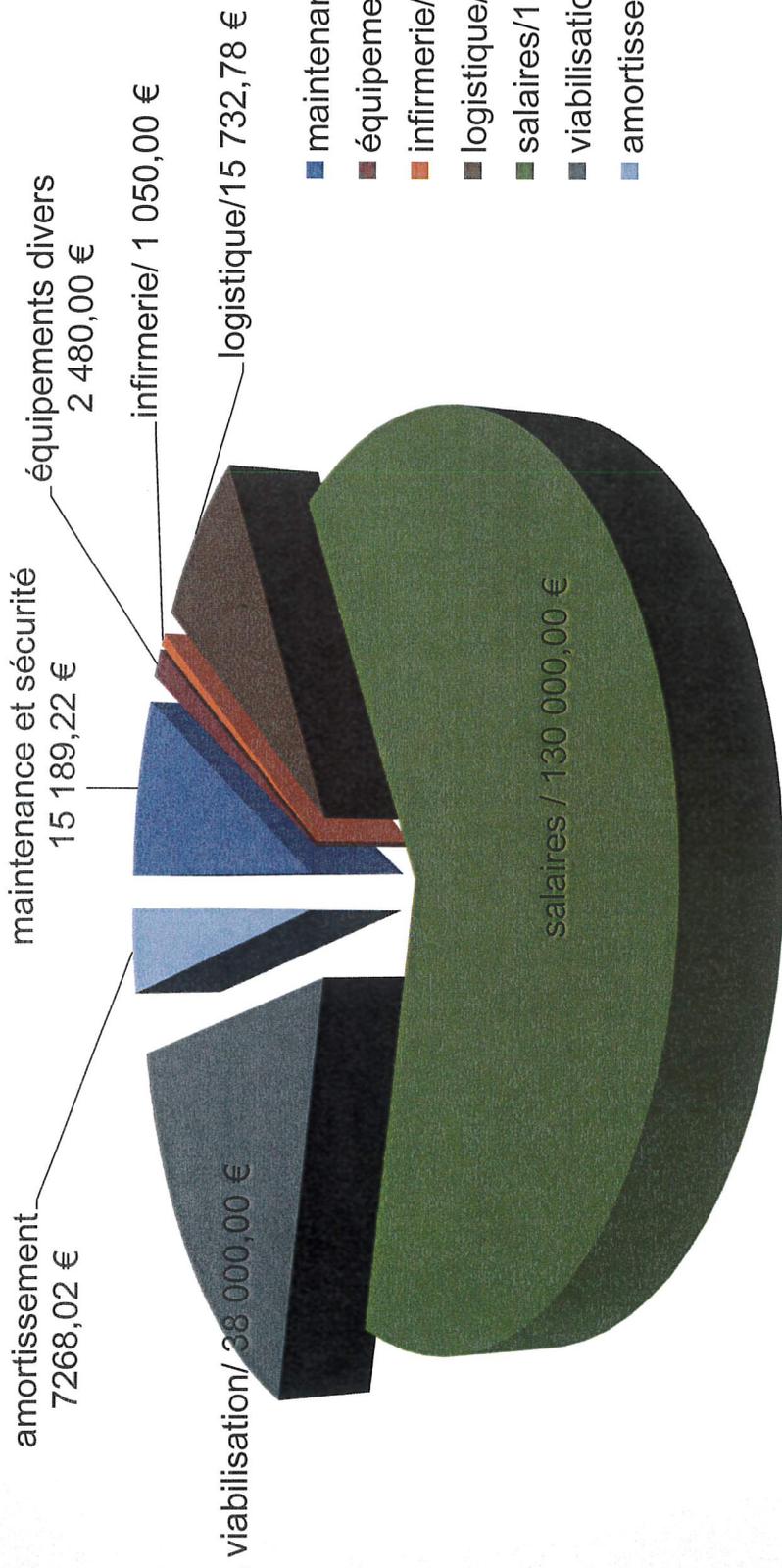
# VE 2022: recettes = dépenses



# ALO: prévision des recettes 2022



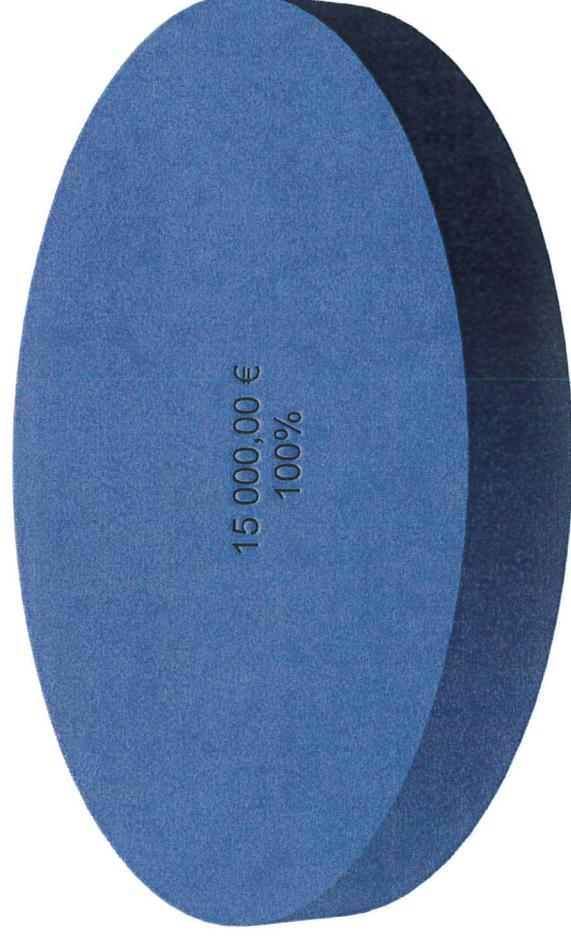
# ALO: Pr vision des d penses 2022



- maintenance et s curit  / 15 189,22 €
-  quipements divers / 2 480,00 €
- infirmierie / 1 050,00 €
- logistique / 15 732,78 €
- salaires / 130 000,00 €
- viabilisation / 38 000,00 €
- amortissement / 7268,02 €

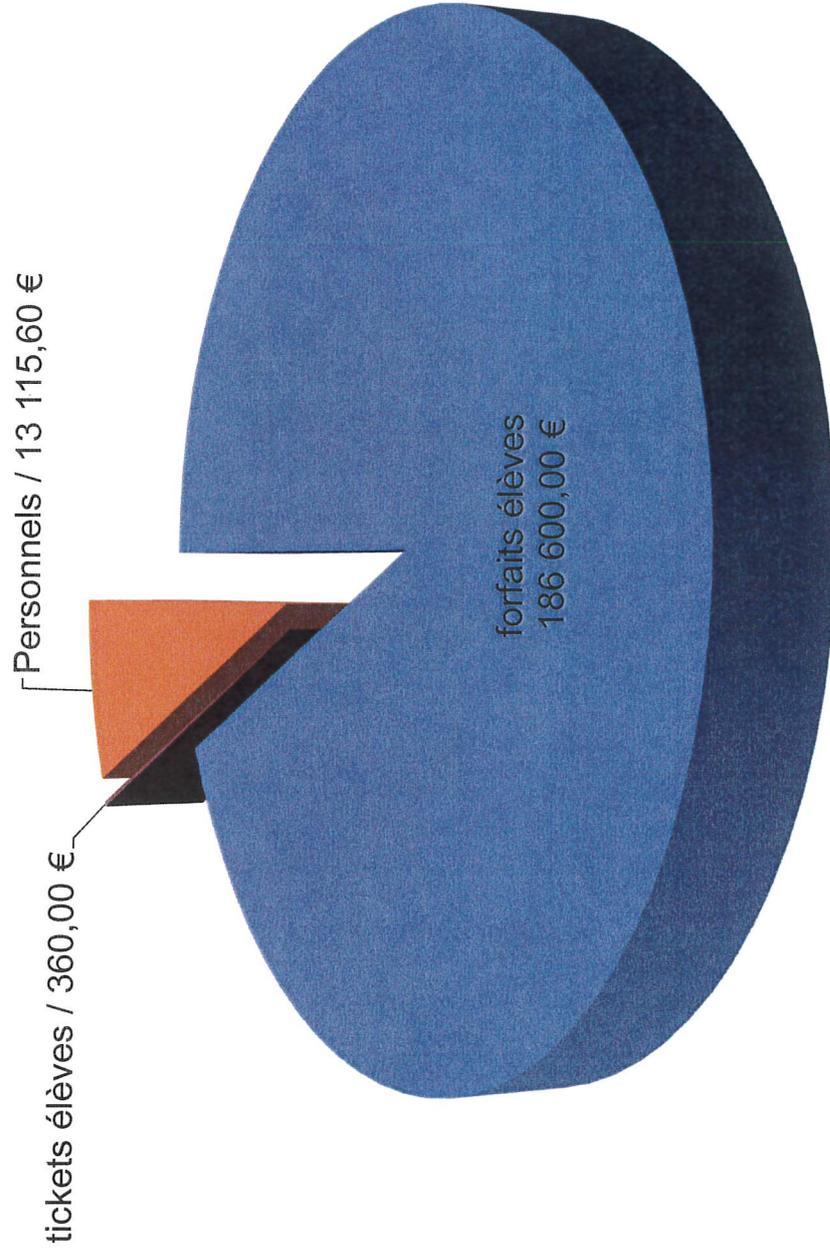
# SBN 2022: recettes = dépenses

**BOURSES NATIONALES-15 000,00 €**



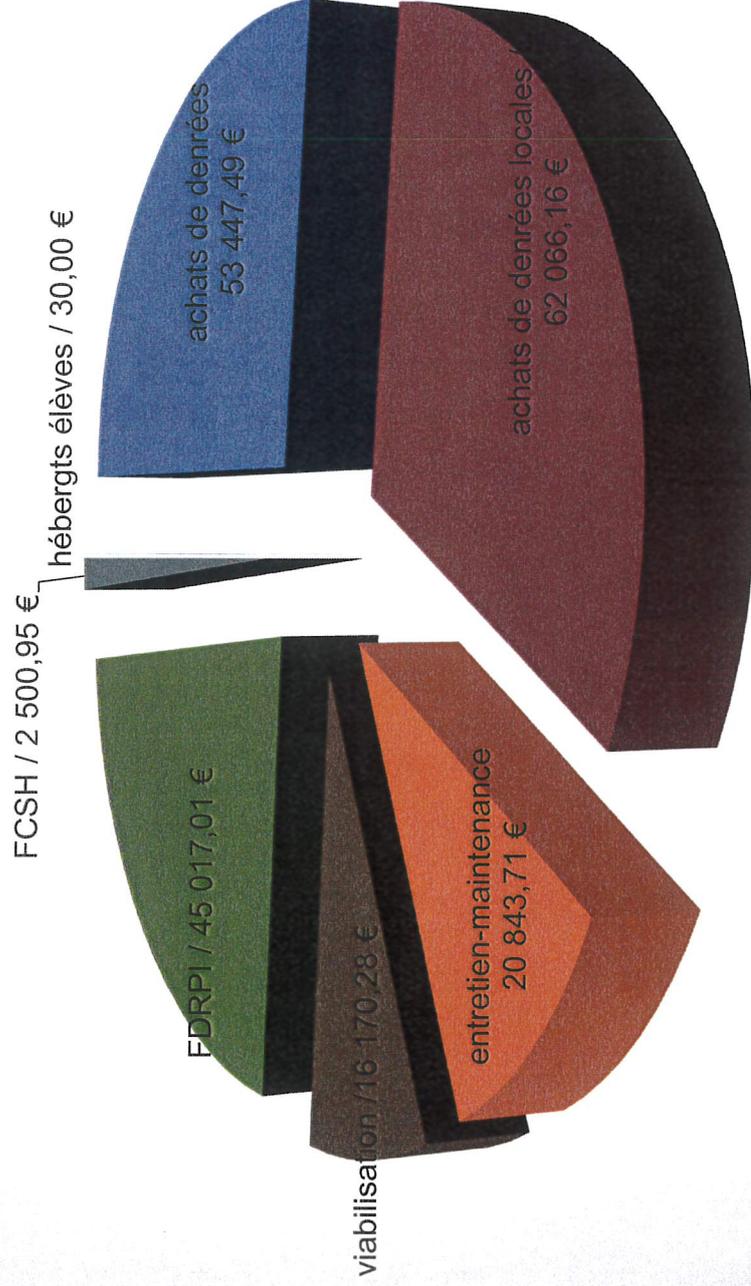


# SRH: prévision des recettes 2022



- forfaits élèves/ 186 600,00 €
- tickets élèves/ 360,00 €
- personnels/ 13 115,60 €

# SRH: prévision des dépenses 2022



- achats de denrées / 53 447,49 €
- achats de denrées locales / 62 066,16 €
- entretien-maintenance / 20 843,71 €
- viabilisation / 16 170,28 €
- FDRPI / 45 017,01 €
- FCSH / 2 500,95 €
- hébergts élèves / 30,00 €

# Réalisation de l'équilibre budgétaire

## 2022

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	519 771,13 €	514 413,87 €
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>- 5 357,26 €</b>
<b>Tableau prévisionnel de financement</b>		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	0 €	0 €
IAF	5 357,26 €	0,00 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>5 357,26 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Montant du fonds de roulement</b>		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
118 925,83 €	57 428,95 €	0,00 €
		FDR estimé
		61 496,88 €

C.A. du jeudi 25 novembre 2021  
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONCTION	NOM	PRESENT	ABSENT	REMPLACE PAR	EMARGEMENT	
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	M. MERCHET CÉDRIC	✓				
CHEF D'ÉTABLISSEMENT ADJOINT	MME BARBE LORY		X			
ADJOINT-GESTIONNAIRE	M. GRANDE ANGEL	✓				
CONSEILLERE PRINCIPALE D'ÉDUCATION	MME CABON AURELIE	✓			A. Cabon	
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES						
CONSEIL GENERAL	M. HEBRARD GILBERT					
	MME SIORAT FLORENCE					
MAIRIE	M. CASSAN JEAN-CLEMENT	X				
COMMUNAUTE DE COMMUNES	MME NAVARRO KARINE					
PERSONNALITES QUALIFIEES DOMAINE ECONOMIQUE ET SOCIAL						
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION	M. ROUQUET DOMINIQUE		X	M <sup>re</sup> TELLIA		
	MME FRANCOIS VERONIQUE	X				
	MME LEBRUN ALINE	X				
	M. PLANAS JEAN-MICHEL	X				
	MME VICEIRA SOPHIE SALICO sarah			X	M <sup>me</sup> SALLIOT	
	MME RIGON CHLOE	X				
	MME RIGON NATHALIE	X				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIF, TERRITORIAUX ET DE SANTE	MME ARMANI BETTY					
	MME DEROSIN-JDILY BOUCHRA					
	M. DOU JEAN-RENE	X				
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ÉLÈVES	MME TOURNEAU NADIEGE	X				
	M. ALBIGOT PATRICK					
	MME BRESSOLLES LAETITIA	X				
	MME CAPPELLETTO AGNES	X				
	M. MILITON DENIS	X				
	M. DUVAL DIMITRI					
	MME DEGEILH AURÉLIE					
REPRESENTANTS ELUS DES ÉLÈVES	CAPPELLETTO ANTOINE 4°4	X				
	CAZENEUVE LOANE 3°4 PIERARD Sarah 5°2	X			Sarah 	
	PIERARD SARAH 4°2	X		TAILLANDIER Charles 4°1		

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : ..... PRESENTS SUR 28



Affaire suivie par :  
Cédric MERCHET  
Principal

Téléphone  
05 62 18 82 50

Courriel  
0311690u@ac-toulouse.fr

Adresse postale :  
Avenue du 19 mars 1962  
31460 CARAMAN



A Caraman, le 08/11/2021

Le Principal  
du collège François Mitterrand

à

Monsieur / Madame

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je vous informe que la prochaine séance du Conseil d'Administration du Collège François Mitterrand aura lieu :

**Jeudi 25 novembre 2021 à 17h45**  
**Salle 14**

### Ordre du jour :

#### 1. Fonctionnement administratif et financier

- Décisions budgétaires modificatives
- Tarif 2022 : Restauration, dégradation et objets confectionnés
- Durée des amortissements
- Charges communes
- Budget 2022

#### 2. Fonctionnement pédagogique et éducatif

- Prévention du harcèlement scolaire – Programme PHarE
- Informations diverses pour le niveau 3<sup>o</sup>

#### 3. Questions diverses

Les points de questions diverses devront être déposés ou transmis par mail au secrétariat de Monsieur le Principal au plus tard le mardi 23 novembre 2021 à 17h.

Email : [0311690u@ac-toulouse.fr](mailto:0311690u@ac-toulouse.fr)

Par avance, je vous remercie pour votre participation à ce conseil d'administration et vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Cédric MERCHET  
Le Principal

